

# Prix et Qualité du Service de l'Eau Potable

*Article L.2224-5  
Articles D.2224-1 à D.2224-5  
Du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Exercice 2017*

Caractéristiques permanentes du service .....	3
Caractéristiques spécifiques de l'exercice .....	3
Tarifification du service .....	4
Situation financière.....	5
Opérations d'investissement.....	5
Opérations d'entretien.....	5
Politique syndicale.....	5
Bilan de la qualité de l'eau .....	6
Détails techniques de gestion.....	6
Note d'information Agence de l'Eau.....	6



## Caractéristiques permanentes du service

Le Syndicat des eaux de Cance-Doux dispose de la compétence du service de l'eau potable que lui ont déléguée 28 communes. Le service concerne environ 25 000 habitants.

Le Syndicat des eaux mandate Saur pour exploiter le service de production, transport et distribution de l'eau potable. La délégation du service expire au 31 décembre 2018.

Il distribue l'eau potable principalement à des abonnés domestiques, mais aussi à quelques gros consommateurs et à certaines communes extérieures au Syndicat pour une partie de leurs besoins permanents : Empurany, Gilhoc sur Ormèze, Tournon sur Rhône, Lamastre, Pailharès. Le Syndicat peut également intervenir pour approvisionner en secours certaines Collectivités à hauteur de la totalité de leurs besoins : St-Vallier, Tournon (partie urbaine), Annonay, ASA du Montbard, Syndicat Annonay-Serrières, Lamastre.

Le Syndicat a ses moyens de production d'eau protégés grâce à un partenariat avec le Syndicat voisin Annonay-Serrières.

La ressource est puisée dans la nappe alluviale du Rhône : puits d'Arras et puits de St-Jean de Muzols.

25 niveaux de pompage refoulent l'eau dans 850 kilomètres de réseaux. La distribution est régulée par 30 réservoirs de stockage.

Le service syndical est grevé par des caractéristiques locales : éparpillement des besoins, fortes dénivellations, fortes variations saisonnières, dureté du sous-sol lors des travaux ...

## Caractéristiques spécifiques de l'exercice

Les principaux paramètres propres à l'exercice sont les suivants :

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exigence
Rendement primaire (%)	70.6	75.3	<b>75.4</b>	75.0
Rendement décret (%)	77.0	81.3	<b>82.0</b>	71.2
Branchements	13 508	13 625	<b>13 787</b>	
Production (m <sup>3</sup> )	2 019 002	1 903 232	<b>2 167 944</b>	
Ventes en gros (m <sup>3</sup> )	231 266	184 543	<b>297 916</b>	
Achats en gros (m <sup>3</sup> )	76 024	4 486	<b>311</b>	
Consommation (m <sup>3</sup> )	1 315 116	1 297 767	<b>1 409 406</b>	
Volume autorisé (m <sup>3</sup> )	1 744 707	1 366 965	<b>1 879 208</b>	
Pertes brutes totales (m <sup>3</sup> )	548 644	425 408	<b>460 933</b>	
Usages estimés (m <sup>3</sup> )	69 080	69 198	<b>71 153</b>	
Energie (kWh)	4 227 278	3 866 492	<b>4 509 832</b>	
Analyses conformes	106 / 107	170 / 170	<b>136 / 138</b>	

Le nombre d'abonnés est en augmentation.

La consommation par usager se situe à un peu plus de 100 m<sup>3</sup>.

Les ventes en gros citées concernent Empurany, Gilhoc sur Ormèze, Tournon sur Rhône rurale, Lamastre, St-Vallier, Tournon Ville, Annonay Ville, ASA du Montbard, Syndicat Annonay-Serrières.

Trois notions permettent de caractériser les pertes en eau :

**Le rendement primaire** est issu du contrat d'exploitation en cours de validité avec une valeur attendue minimale de 75.0 %. Il mesure l'efficacité du réseau tant vis-à-vis des fuites que des usages non comptés. Depuis 2016 les valeurs sont bonnes.

**Le rendement Lema** est issu de la réglementation (Loi sur l'Eau, décret du 27 janvier 2012). Son exigence est de 71.2 %. Cette notion, contrairement à celle du rendement primaire, intègre les volumes d'eau non mesurés et compare ce qui « sort du réseau » à ce qui « y entre » et fait donc abstraction d'usages dont il convient de faire une évaluation arbitraire. Cette exigence est largement satisfaite.

A noter que ces usages d'eau non mesurés (entretien, défense incendie ...) sont évalués par Saur à 71 153 m<sup>3</sup>.

Les pertes brutes globales intègrent à la fois les fuites, les usages internes non comptés, les usages externes non comptés. Cette notion sera utilisée dans le futur contrat d'exploitation.

## Tarification du service

La part syndicale sert essentiellement à l'investissement : développement des réseaux, renforcement, adaptation, renouvellement. Elle ne subit pas d'évolution en 2017. Elle est restée rigoureusement constante pendant de nombreuses années à l'exception de 2012.

La part relative à l'exploitation représente le coût du fonctionnement Saur des installations. Elle subit l'évolution des index. Elle est en baisse en 2017.

Les redevances de l'Agence de l'Eau sont fluctuantes.

Globalement, le prix global de l'eau est en légère diminution, d'une part en raison de l'indexation automatique des tarifs Saur, d'autre part en raison de la fluctuation du taux de l'Agence de l'Eau sur la préservation de la ressource.

Le prix moyen de l'eau est de 1.48 € HT / m<sup>3</sup> en intégrant les coûts de secours (à comparer au prix de 2015 de 1.44). Il est à comparer au prix moyen sur le bassin RMC de 1.40 (établi pour l'exercice 2008).

A noter qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2016, le coût du secours de Interconnexions passe de 0.044 8 à 0.07 €/m<sup>3</sup>.

Le détail des coûts pour un usager domestique est établi pour une consommation moyenne annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

Intitulé	Quantité	Prix unit.	Montant	Montant	Montant	Evolution
		2017	2017	2016	2015	2017 / 16
Abonnement (syndicat)	Forfait	32,6400	32,64	32,64	32,64	0,00%
Consommation (syndicat) 0 à 1 000	120 m <sup>3</sup>	0,4080	48,96	48,96	48,96	0,00%
Consommation (syndi) > à 1 000	0 m <sup>3</sup>	0,3672	0,00	0,00	0,00	0,00%
Secours Interconnexions (Syndicat)	120 m <sup>3</sup>	0,0000	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>Total « investissement »</b>			81,60	81,60	81,60	0,00%
Abonnement (Saur)	Forfait	44,3286	44,33	44,72	44,22	-0,87%
Consommation (Saur) 0 à 1 000	120 m <sup>3</sup>	0,3645	43,74	44,12	43,63	-0,87%
Consommation (Saur) > 1 000	0 m <sup>3</sup>	0,3281	0,00	0,00	0,00	0,00%
Secours Interconnexions (Saur)	120 m <sup>3</sup>	0,0700	8,40	8,40	3,61	0,00%
<b>Total « exploitation »</b>			96,47	97,24	91,46	-0,79%
Redevance Agence de l'Eau (1)	120 m <sup>3</sup>	0,0850	10,20	12,60	8,40	-19,05%
Redevance Agence de l'Eau (2)	120 m <sup>3</sup>	0,2900	34,80	34,80	34,80	0,00%
TVA (3)	120 m <sup>3</sup>	5,50%	12,27	12,44	11,89	-1,40%
<b>Total « Organismes publics »</b>			57,27	59,84	55,09	-4,30%
<b>Total général de la facture (€)</b>			235,34	238,68	228,15	-1,40%

Prix du m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>/an 1,484 € HTHR / m<sup>3</sup>

- (1) Redevance Agence de l'Eau au titre de la préservation des ressources
- (2) Redevance Agence de l'Eau au titre de la pollution des rejets
- (3) TVA à 5,5 % basée sur l'ensemble des participations y compris les redevances

## Situation financière

L'endettement est très faible. Le Syndicat souscrit des emprunts depuis 2014.

La recette d'eau de 900 000 € est quasiment intégralement utilisée pour de l'investissement sur les ouvrages. Le fonctionnement présente un montant d'environ 125 000 €.

Les subventions extérieures à hauteur d'environ 200 000 € sont maintenues.

Le patrimoine syndical estimé à 230 M € est renouvelé progressivement. Il est conséquent en raison de l'étendue rurale couverte et son entretien constituera à l'avenir une action majeure afin de maintenir un service de qualité.

## Opérations d'investissement

Peu de besoins en extension persistent. Les extensions sont onéreuses, difficiles à exploiter vis-à-vis des coûts annuels et du maintien de la qualité de l'eau. Elles sont en général hors zonage réglementaire de distribution. Elles ne sont plus soutenues par les financeurs.

Les besoins en renforcement sont limités. Les besoins en sécurisation secondaire et en restructuration sont assez conséquents. Ils doivent être coordonnés avec des opérations de terrassement et de voirie dans les villages.

Le Syndicat a engagé au cours de cet exercice les opérations suivantes sur les réseaux principaux pour environ 1 250 000 € HT :

St-Barthélémy le Village  
Roiffieux Viras  
Roiffieux Pont de la Bique  
St-Alban d'Ay Vaure  
Roiffieux La Garde  
Arras Ozon Bas Service  
St-Victor Pouyol  
St-Félicien Galand  
Satillieu La Bergère  
Lemps Agrèves  
St-Alban d'Ay Ménétrieux  
St-Alban d'Ay Moulin à Vent  
Eclassan Giraudes  
St-Jean Olivet

## Opérations d'entretien

Saur au titre de son rôle de délégataire a procédé à des opérations de renouvellement :

**Electromécanique** : à ce jour le décompte des opérations n'est pas arrêté.

**Hydraulique réseau** à ce jour le décompte des opérations n'est pas arrêté.

**Branchements** : à ce jour le décompte des opérations n'est pas arrêté.

**Compteurs** à ce jour le décompte des opérations n'est pas arrêté.

## Politique syndicale

L'action de mise aux normes des compteurs, de renouvellement des branchements et plus particulièrement des réseaux en matériaux synthétiques cassants est maintenue.

La réflexion sur l'intercommunalité se poursuit.

Il est rappelé l'interdiction de subventionner les opérations en lien avec le développement de l'urbanisation par le service d'eau. Il en est de même pour la défense incendie.

## **Bilan de la qualité de l'eau**

L'eau est bien minéralisée et ne subit pas de traitement à l'exception d'une désinfection de sécurité. Les dosages de chlore sont accrus pendant les périodes de validation du plan Vigipirate.

La station de traitement d'Arras sur charbon actif constitue une sécurité vis-à-vis d'une pollution qui pourrait un jour apparaître.

Les fiches qualité ARS sont considérées annexées au présent rapport dans leur transmission aux communes. Les résultats analytiques de l'ARS sont disponibles en ligne sur le site du Ministère de la Santé.

## **Détails techniques de gestion**

Pour connaître les détails techniques relatifs à la gestion de l'eau potable, consulter le document Saur au Syndicat, en Mairie ou directement auprès de l'exploitant « Rapport annuel du délégué ».

Ce document est considéré comme annexé au présent rapport.

## **Note d'information Agence de l'Eau**

La note de l'Agence de l'Eau est considérée annexée au présent rapport.